

REUNION DE CONSEIL DU 1 DECEMBRE 2022 à 20h

Présents : Jean-Baptiste JANDET, Damien THERRIAUD, Françoise CHANAL, Laurence SAINT-JEAN, Pierre NUGUES, René DUFOUR, Pascal PERRIN, Christian MERIGOT, Sylvie RIPPE, Claude NUGUES, Claudie CREUTZ

Absent EXCUSE :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Christian MERIGOT

En entrée de séance, le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu de la précédente séance.

Le conseil approuve.

Le Maire invite le Conseil à traiter l'ordre du jour

- ECLAIRAGE PUBLIC :

Les élus se penchent sur une nouvelle programmation de l'éclairage public.

Actuellement : les horaires sont basés sur la luminosité du jour et de la nuit soit coupure de minuit à 6h00 le matin.

Prévision de coupure : de 22h00 à 6h00 sur toute la commune y compris le parking.

SOIT un éclairage réduit de 2h00. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Un éclairage avec détection thermique pourrait être étudié avec le SYDESL.

- TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE :

- *INFORMATION SUR LES SUIVIS DES TRAVAUX* : les travaux de gros œuvre ont démarré depuis le 02/11/2022. Le 1^{er} étage sera renforcé avec des étais et des IPN.

Il conviendra de rechercher si les portes des logements sont des portes coupe-feu

- *Lot PLOMBERIE /CHAUFFAGE* : Toujours infructueux. Les élus ont donc sollicité une entreprise afin de négocier en direct tout en respectant le cahier des charges préconisé par effilogis et conformément aux 2 précédentes consultations publiques.

Une étude technique de mise aux normes ventilation double flux est nécessaire à la réalisation du devis pour le plombier qui serait retenu. Sur les Conseils de l'architecte un devis a été demandé à l'entreprise SF2E-CIE sis 38 Pl des pavillons 69007 LYON. Celui-ci est présenté au Conseil pour la somme de 3050 € HT. Après délibération, le Conseil approuve ce devis à l'unanimité afin de pouvoir avancer dans les travaux.

- *ASSURANCE DOMMAGE / OUVRAGE* : l'assurance s'élève à 9846.40 €
- *TESTS DE RECHERCHES AMIANTE DANS LES BETONS BITUMINEUX* : Le prélèvement a été fait et nous sommes en attente de résultats.
- *TEINTE DES MATERIAUX* : Les matériaux qui seront utilisés sont proposés aux Conseillers qui approuvent les teintes des menuiseries, le bardage (le moins épais et plus dense), le carrelage (45x45) teinte sol ref GLADE CINZA R11, teinte des portes intérieures (chêne nebraska gris H3332ST10), Faïence GRIS CLAIR 112XB4579 (voir si possible 20x40 selon descriptif).

- DELIBERATION DU REPORT DU QUART DES CREDIT

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de reporter le quart des crédits d'investissement 2022 sur le premier trimestre 2023 afin de pouvoir payer les factures d'investissement le temps de la transition de vote du budget primitif 2023 au chapitre 21 = 967568,39 €

Le Conseil approuve ; soit 25 % du montant des dépenses d'investissement = 241892 €

- **DELIBERATION PLUI : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013 portant fusion-extension des communautés de communes du Clunisois et de La Guiche, et fixant les statuts de la communauté de communes du clunisois entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-12-13-019 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2018-11-23-001 du 23 novembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-05-12-00002 du 12 mai 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2022-10-27-0004 du 27 octobre 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois,

Vu les statuts adoptés par le conseil communautaire en date du 24 octobre 2022,

Vu la notification du président de la communauté de communes en date du 08 novembre 2022 nous sollicitant pour l'approbation de ces statuts dans les formes requises,

Monsieur le Maire expose aux Conseillers que le Conseil communautaire a décidé les modifications statutaires suivantes :

Ajout de la compétence obligatoire suivante :

ARTICLE 4 - COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

4-1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

4-1-1 – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les statuts votés par le conseil communautaire 24/10/2022 et ci-après annexés,
- De notifier cette délibération à la Communauté de Communes du Clunisois.

- **BULLETIN MUNICIPAL** : La page de couverture est présentée. Un point sur les articles reçus pour la conception 2022 du bulletin est présenté et il est rappelé aux membres du Conseil le nombre d'articles manquants avant relecture de la version définitive le 07/12/2022 ; puis édition prévue le 16/12/2022.

- **PLAN PAYSAGE** : Définition : Le **plan de paysage est** une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité.
Lecture du plan paysage Mazille- Sainte-Cécile. La communauté de communes s'est penchée sur ce travail et un premier projet a été présenté aux administrés intéressés. La lecture de paysage peut être

réalisé en amont pour comprendre les évolutions et les enjeux environnementaux relatif à un PLUI, un SCOT, tout ce qui constitue pour s'inscrire sur une projection dans 20 ans.

- **ADRESSAGE :** Dernière réunion vendredi 25/11. Il sera présenté lors d'une prochaine séance de janvier tous les noms afin que ceux-ci soient validés par le Conseil Municipal.

- **POINT INFO/ FIBRE OPTIQUE :**

Au 30/06/2022, selon les données ARCEP, entre 10% et 25% des locaux étaient éligibles à la fibre optique soit 406 locaux fibrés. En un an, 1 nouveaux locaux ont ainsi été raccordés à la fibre. Les clunysois peuvent souscrire une offre internet [Fibre Bouygues Telecom](#), [Fibre Free](#), [Fibre Sosh](#) ou encore [Fibre Orange](#).

Certaines zones de CHATEAU sont éligibles à la fibre depuis 1 mois.

Vous pouvez consulter la carte en allant sur le site du Conseil départemental à l'adresse suivante :

Carte d'avancement disponible en ligne mise à jour tous les 15 jours

[La fibre - Conseil départemental de Saône-et-Loire \(saoneetloire71.fr\)](http://saoneetloire71.fr)

- **RIFSEEP : révision de la prime IFSE à compter de janvier 2023 et CIA 2022**

IFSE

Le Maire rappelle : « Vu la délibération de l'assemblée délibérante du 11/06/2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) comprenant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel,

Considérant que l'engagement professionnel des agents ainsi que leur manière de servir justifient l'attribution du complément indemnitaire,

Considérant l'obligation de révision tous les 4 ans ; le Maire informe le Conseil de la révision des montants comme suit :

Primes en 2021

LARDET CIA = 175 € / IFSE = 4.12 € / mois BRUT

LIOI CIA = 700 € / IFSE = 40 € / mois BRUT

PERRIN CIA = 100 € / IFSE = 10 € / mois BRUT

DUPUIS CIA = 100 € / IFSE = 1.60 € / mois BRUT

Primes en 2022

LARDET CIA = 100 € / IFSE = 6 € / mois BRUT

LIOI CIA = 750 € / IFSE = 45 € / mois BRUT

PERRIN CIA = 185 € / IFSE = 12.5 € / mois BRUT

DUPUIS CIA = 100 € / IFSE = 0 car fin de contrat 31/10/2022

QUESTIONS DIVERSES

Fin 23h45